

L'ESSENTIEL

L'information simple comme bonjour



Un accord pour mieux protéger les femmes

Thierry Verhoeven

[Cahiers](#) > [La moitié du ciel ?](#)

Le 8 juin 2017 | Mise en ligne : **Lydia Magnoni**

| 1 messages

Les dirigeants des 28 pays membres de l'Union européenne ont signé un accord pour mieux lutter contre les violences qui sont faites aux femmes parce qu'elles sont femmes et pour prévenir ces violences. Cet accord devrait mieux protéger les femmes de l'Union européenne et les femmes réfugiées.

Le 11 mai, les 28 dirigeants de l'Union européenne ont signé la Convention d'Istanbul. Cette Convention a été faite en 2011 par le Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe regroupe 47 pays d'Europe au sens large. Il y a les 28 pays de l'Union européenne plus d'autres pays comme la Turquie, la Russie, l'Azerbaïdjan.

Beaucoup de pays de l'Union européenne avaient déjà adopté la Convention d'Istanbul. La signature officielle par les 28 dirigeants de l'Union européenne va permettre de renforcer son application. Cela va aider toutes les femmes mais surtout les femmes réfugiées qui ont fui leur pays parce que victimes de violence.

Femmes mieux protégées

Les Etats qui signent cette convention s'engagent à encore mieux protéger les femmes victimes de violence. Ils doivent aussi les aider à dénoncer leur agresseur qui sera ainsi plus souvent puni. La Convention souligne aussi l'importance de la prévention des violences : que faire pour qu'elles n'arrivent pas ? La Convention répond à la question en disant qu'il faut l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie privée, domestique, professionnelle, sociale. L'égalité dans tous les domaines est la vraie solution pour empêcher les violences faites aux femmes.

Un rappel pour les pays signataires

Dans beaucoup de pays européens, les gouvernements ont déjà une politique d'égalité homme-femme et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour ces pays, la Convention d'Istanbul rappelle qu'il faut continuer à faire des efforts dans ce domaine et qu'il faut surtout agir sur le terrain pour diminuer et prévenir les violences. D'ailleurs beaucoup de pays de l'Union européenne ont déjà signé et ratifié la convention d'Istanbul. Parmi ces pays, la Belgique.

Qu'est-ce qu'on trouve dans cet accord ?

La Convention d'Istanbul oblige par exemple les États à créer assez de centres d'urgence pour accueillir des femmes victimes de violence. Autre exemple : la Convention oblige les

États à payer (dans certains cas) les frais de santé suite aux violences quand aucune autre assurance ne le fait.

Encore un exemple : les femmes et les filles qui fuient leur pays à cause des violences qui leur sont faites devront être mieux accueillies et mieux protégées dans le pays d'asile. Et même si leur pays n'est pas en guerre. Autrement dit, un pays comme la Belgique doit être plus attentif encore à reconnaître comme réfugiée une femme qui a dû quitter son pays à cause de violences qui lui sont faites simplement parce que c'est une femme (ou une fille). La Belgique doit aussi protéger cette femme ou cette fille pour éviter qu'elle ne soit victime de mariage forcé, de mutilations sexuelles ou obligée à la prostitution.

Un accord de plus mais utile

La Convention d'Istanbul est donc utile. Et elle l'est encore plus dans des pays de l'Union européenne où les droits des femmes sont moins reconnus. La Convention d'Istanbul est maintenant signée par le Conseil de l'Union européenne qui regroupe les dirigeants des 28 États membres de l'Union. Cela doit obliger encore plus les États de l'Union à multiplier les efforts pour lutter vraiment sur le terrain contre les violences faites aux femmes.

[La liste des pays qui ont signé et ratifié la Convention d'Istanbul](#)

Ne pas confondre : le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

En mai 2017, les dirigeants des 28 pays de l'Union européenne ont donc signé la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe qui date de 2011. Il ne faut pas confondre Union européenne et Conseil de l'Europe. L'Union européenne est plus connue, elle regroupe 28 pays membres et a beaucoup de pouvoir. Le Conseil de l'Europe est moins connu. Il a été créé en 1949 et regroupe aujourd'hui 47 États membres ; les 28 pays membres de l'Union plus beaucoup d'autres pays d'Europe et d'Europe au sens large : la Suisse par exemple, mais aussi des pays plus étonnants comme l'Ukraine, la Turquie, l'Azerbaïdjan et même la Russie !